



PRÉFET
DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Saint-Mélany

dossier n° DP

Envoyé en préfecture le 08/08/2022

Reçu en préfecture le 08/08/2022

Affiché le

ID : 007-210702759-20220808-AR2022_24-AR

date de dépôt : 30 juin 2022

demandeur : Monsieur MUSIKAR Kévin

pour : l'accès à l'étage habitable

adresse terrain : 305 RTE de travers bas lieu-dit
le travers, à Saint-Mélany (07260)

Affaire suivie par :
Isabelle MESME

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE n° 24
délivré par le Maire au nom de la commune**

Le maire de la commune de Saint-Mélany certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de MUSIKAR Kévin enregistrée sous le numéro DP 007 275 22 D0007 pour le projet ci-dessus référencé avant le 30/07/2022.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait, le 08/08/22

Le maire,

